

## PRINCIPE D'UN JEU INSTANTANÉ

Chaque jeu instantané (billet ou jeu virtuel) porte un numéro unique de transaction, qui est mentionné dans l'historique de jeu du compte joueur et qui identifie le jeu instantané joué dès que le joueur en a confirmé l'achat. Ce numéro de transaction est enregistré dans le système informatique géré par la Loterie Nationale. Le fait qu'un certain lot du plan des lots est ou n'est pas attribué à un certain numéro de transaction est déterminé par un générateur de hasard au moment où le joueur confirme l'achat et donc au moment où est créé le numéro de transaction. Un certain lot peut être attribué à un jeu instantané seulement si le numéro de transaction de ce jeu instantané est enregistré comme tel. Après clôture du jeu instantané, le joueur peut vérifier dans l'historique de jeu de son compte joueur comment est enregistré un numéro de transaction d'un jeu instantané dans le système informatique susmentionné (perdant ou gagnant et attribuant un certain montant de lot du plan des lots ou non). La mécanique ludique (scénario) d'un jeu instantané n'est qu'une reproduction virtuelle qui correspond à l'attribution ou non d'un certain lot à un numéro de transaction, tel qu'enregistré dans le système informatique. La Loterie Nationale prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la correspondance de cette reproduction virtuelle avec les données du système informatique. Ce sont toutefois les données de jeu liées à un numéro de transaction tel qu'enregistrées dans le système informatique géré par la Loterie Nationale qui font foi pour l'attribution ou non d'un lot.

### RÈGLES DU JEU SUPER MEGA MULTIPLIÉ – 1 € - 2 € - 3 € - 5 € - 10 €

#### Base légale

- Loi du 19.04.2002 relative à la rationalisation du fonctionnement et de la gestion de la Loterie Nationale (art. 3, §1, alinéa 1<sup>er</sup>, art. 6, §1, 1<sup>o</sup> et art. 11, §1, alinéa 1<sup>er</sup>) ;
- Arrêté royal du 24.11.2009 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques et concours organisés par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Arrêté royal du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information ;
- Décisions du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012 et du 24.03.2021.

#### Prix par participation

1 - 2 - 3 - 5 - 10 €

#### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 1 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	25.000,00	25.000,00	2.000.000,00
10	1.000,00	10.000,00	200.000,00
20	500,00	10.000,00	100.000,00
10	200,00	2.000,00	200.000,00
130	100,00	13.000,00	15.384,62
500	50,00	25.000,00	4.000,00
50	38,00	1.900,00	40.000,00
500	30,00	15.000,00	4.000,00
500	24,00	12.000,00	4.000,00
500	22,00	11.000,00	4.000,00
1.000	20,00	20.000,00	2.000,00
2.100	18,00	37.800,00	952,38
2.100	16,00	33.600,00	952,38
4.500	14,00	63.000,00	444,44
2.000	12,50	25.000,00	1.000,00
5.600	12,00	67.200,00	357,14
3.600	11,00	39.600,00	555,56
5.820	10,00	58.200,00	343,64
2.000	9,50	19.000,00	1.000,00
3.600	9,00	32.400,00	555,56
3.600	8,00	28.800,00	555,56
500	7,00	3.500,00	4.000,00
10.000	5,50	55.000,00	200,00
20.000	5,00	100.000,00	100,00
2.000	4,50	9.000,00	1.000
11.500	4,00	46.000,00	173,91
2.000	3,50	7.000,00	1.000,00
24.000	3,00	72.000,00	83,33
29.000	2,50	72.500,00	68,97
53.000	2,00	106.000,00	37,74
60.000	1,50	90.000,00	33,33
190.000	1,00	190.000,00	10,53

199.000	0,50	99.500,00	10,05
TOTAL 639.141		TOTAL 1.400.000	TOTAL 3,13

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 2 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	50.000,00	50.000,00	2.000.000,00
10	2.000,00	20.000,00	200.000,00
20	1.000,00	20.000,00	100.000,00
10	400,00	4.000,00	200.000,00
130	200,00	26.000,00	15.384,62
500	100,00	50.000,00	4.000,00
50	76,00	3.800,00	40.000,00
500	60,00	30.000,00	4.000,00
500	48,00	24.000,00	4.000,00
500	44,00	22.000,00	4.000,00
1.000	40,00	40.000,00	2.000,00
2.100	36,00	75.600,00	952,38
2.100	32,00	67.200,00	952,38
4.500	28,00	126.000,00	444,44
2.000	25,00	50.000,00	1.000,00
5.600	24,00	134.400,00	357,14
3.600	22,00	79.200,00	555,56
5.820	20,00	116.400,00	343,64
2.000	19,00	38.000,00	1.000,00
3.600	18,00	64.800,00	555,56
3.600	16,00	57.600,00	555,56
500	14,00	7.000,00	4.000,00
10.000	11,00	110.000,00	200,00
20.000	10,00	200.000,00	100,00
2.000	9,00	18.000,00	1.000
11.500	8,00	92.000,00	173,91
2.000	7,00	14.000,00	1.000,00
24.000	6,00	144.000,00	83,33
29.000	5,00	145.000,00	68,97
53.000	4,00	212.000,00	37,74
60.000	3,00	180.000,00	33,33
190.000	2,00	380.000,00	10,53
199.000	1,00	199.000,00	10,05
TOTAL 639.141		TOTAL 2.800.000	TOTAL 3,13

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 3 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	75.000,00	75.000,00	2.000.000,00
10	3.000,00	30.000,00	200.000,00
20	1.500,00	30.000,00	100.000,00
10	600,00	6.000,00	200.000,00
130	300,00	39.000,00	15.384,62
500	150,00	75.000,00	4.000,00
50	114,00	5.700,00	40.000,00
500	90,00	45.000,00	4.000,00
500	72,00	36.000,00	4.000,00
500	66,00	33.000,00	4.000,00
1.000	60,00	60.000,00	2.000,00
2.100	54,00	113.400,00	952,38
2.100	48,00	100.800,00	952,38
4.500	42,00	189.000,00	444,44
2.000	37,50	75.000,00	1.000,00
5.600	36,00	201.600,00	357,14
3.600	33,00	118.800,00	555,56
5.820	30,00	174.600,00	343,64
2.000	28,50	57.000,00	1.000,00
3.600	27,00	97.200,00	555,56
3.600	24,00	86.400,00	555,56
500	21,00	10.500,00	4.000,00
10.000	16,50	165.000,00	200,00
20.000	15,00	300.000,00	100,00
2.000	13,50	27.000,00	1.000
11.500	12,00	138.000,00	173,91

2.000	10,50	21.000,00	1.000,00
24.000	9,00	216.000,00	83,33
29.000	7,50	217.500,00	68,97
53.000	6,00	318.000,00	37,74
60.000	4,50	270.000,00	33,33
190.000	3,00	570.000,00	10,53
199.000	1,50	298.500,00	10,05
TOTAL 639.141		TOTAL 4.200.000	TOTAL 3,13

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 5 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	125.000,00 €	125.000,00	2.000.000,00
10	5.000,00 €	50.000,00	200.000,00
20	2.500,00 €	50.000,00	100.000,00
10	1.000,00 €	10.000,00	200.000,00
130	500,00 €	65.000,00	15.384,62
500	250,00 €	125.000,00	4.000,00
50	190,00 €	9.500,00	40.000,00
500	150,00 €	75.000,00	4.000,00
500	120,00 €	60.000,00	4.000,00
500	110,00 €	55.000,00	4.000,00
1.000	100,00 €	100.000,00	2.000,00
2.100	90,00 €	189.000,00	952,38
2.100	80,00 €	168.000,00	952,38
4.500	70,00 €	315.000,00	444,44
2.000	62,50 €	125.000,00	1.000,00
5.600	60,00 €	336.000,00	357,14
3.600	55,00 €	198.000,00	555,56
5.820	50,00 €	291.000,00	343,64
2.000	47,50 €	95.000,00	1.000,00
3.600	45,00 €	162.000,00	555,56
3.600	40,00 €	144.000,00	555,56
500	35,00 €	17.500,00	4.000,00
10.000	27,50 €	275.000,00	200,00
20.000	25,00 €	500.000,00	100,00
2.000	22,50 €	45.000,00	1.000
11.500	20,00 €	230.000,00	173,91
2.000	17,50 €	35.000,00	1.000,00
24.000	15,00 €	360.000,00	83,33
29.000	12,50 €	362.500,00	68,97
53.000	10,00 €	530.000,00	37,74
60.000	7,50 €	450.000,00	33,33
190.000	5,00 €	950.000,00	10,53
199.000	2,50 €	497.500,00	10,05
TOTAL 639.141		TOTAL 7.000.000	TOTAL 3,13

### Plan des lots par bloc édité de 2.000.000 de billets virtuels à 10 €

NOMBRE DE LOTS	MONTANT DES LOTS (en euros)	MONTANT TOTAL DES LOTS (en euros)	1 CHANCE DE GAIN SUR
1	250.000,00	250.000,00	2.000.000,00
10	10.000,00	100.000,00	200.000,00
20	5.000,00	100.000,00	100.000,00
10	2.000,00	20.000,00	200.000,00
130	1.000,00	130.000,00	15.384,62
500	500,00	250.000,00	4.000,00
50	380,00	19.000,00	40.000,00
500	300,00	150.000,00	4.000,00
500	240,00	120.000,00	4.000,00
500	220,00	110.000,00	4.000,00
1.000	200,00	200.000,00	2.000,00
2.100	180,00	378.000,00	952,38
2.100	160,00	336.000,00	952,38
4.500	140,00	630.000,00	444,44
2.000	125,00	250.000,00	1.000,00
5.600	120,00	672.000,00	357,14
3.600	110,00	396.000,00	555,56
5.820	100,00	582.000,00	343,64
2.000	95,00	190.000,00	1.000,00
3.600	90,00	324.000,00	555,56

3.600	80,00	288.000,00	555,56
500	70,00	35.000,00	4.000,00
10.000	55,00	550.000,00	200,00
20.000	50,00	1.000.000,00	100,00
2.000	45,00	90.000,00	1.000
11.500	40,00	460.000,00	173,91
2.000	35,00	70.000,00	1.000,00
24.000	30,00	720.000,00	83,33
29.000	25,00	725.000,00	68,97
53.000	20,00	1.060.000,00	37,74
60.000	15,00	900.000,00	33,33
190.000	10,00	1.900.000,00	10,53
199.000	5,00	995.000,00	10,05
<b>TOTAL 639.141</b>		<b>TOTAL 14.000.000</b>	<b>TOTAL 3,13</b>

Pour des blocs additionnels : voir l'art. 10 de l'A.R. du 10.07.2012 fixant les modalités générales de la participation aux loteries publiques instantanées organisées par la Loterie Nationale au moyen des outils de la société de l'information. Le pourcentage visé à l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup> est fixé à 25% (décision du comité de direction de la Loterie Nationale du 14.03.2012).

## Mécanique de jeu

Le joueur choisit d'abord une mise : 1 €, 2 €, 3 €, 5 € ou 10 €. À chaque mise correspond un plan des lots différent (tel qu'indiqué ci-dessus). Il peut ensuite acheter le jeu. La mise ne peut être changée en cours de jeu. Les règles du jeu sont les mêmes pour chaque mise.

Le billet virtuel comprend un jeu principal et deux jeux Extra cachés, qui peuvent apparaître dans un cas spécifique.

Le jeu principal comporte deux zones de jeu, à savoir, la zone de jeu « Vos numéros », dans laquelle les numéros à découvrir sont représentés par des étoiles, et la zone de jeu « numéros gagnants », dans laquelle les numéros ou symboles à découvrir sont représentés par des symboles euro.

Le joueur doit découvrir les 5 étoiles de la zone de jeu « Vos numéros » et les 15 symboles euro de la zone de jeu « Numéros gagnants ». Si l'un de « Vos numéros » correspond à l'un des « Numéros gagnants », le montant de lot correspondant à ce numéro est attribué. Cette correspondance est appelée une « paire gagnante ». Un même numéro peut apparaître plusieurs fois dans la zone de jeu « Numéros gagnants ».

Si le joueur découvre dans la zone de jeu « Numéros gagnants » un multiplicateur au lieu d'un numéro, celui-ci est appliqué au montant de lot mentionné en dessous et le produit de cette multiplication lui est attribué.

Une barre jaune ou rose peut aussi apparaître au-dessus d'un numéro découvert dans la zone « Numéros gagnants ». Si trois barres jaunes ou roses sont apparues, le joueur accède respectivement au jeu Extra « roue » ou au jeu Extra « flip ».

Dans le jeu Extra « roue », le joueur doit faire tourner la roue, qui comporte un certain nombre de multiplicateurs répartis sur trois segments, en activant le bouton. Lorsque la roue s'arrête, la somme des trois multiplicateurs indiqués dans la « zone gagnante » est appliquée au montant de mise choisi par le joueur en début de jeu. Tant que les trois segments de la « zone gagnante » sont de la même couleur, le joueur peut faire tourner une nouvelle roue. Si les trois segments de la « zone gagnante » ne sont pas de la même couleur, la somme de tous les multiplicateurs gagnés est appliquée au montant de la mise et le produit est attribué. Le jeu Extra « roue » est ensuite terminé.

Dans le jeu Extra « flip », le joueur doit activer le jeu pour que les cases se retournent automatiquement, faisant apparaître un multiplicateur ou un symbole. Cinq symboles différentes ayant chacun une fonction spécifique peuvent apparaître :

- le multiplicateur : ce nombre est ajouté aux multiplicateurs mentionnés dans la zone « Total des multiplicateurs gagnés » ;
- la flèche circulaire : elle retourne à nouveau la case concernée au tour suivant ;
- la flèche de direction : elle ajoute à la grille, du côté indiqué par la flèche de direction, de nouvelles cases à retourner au tour suivant ;
- le symbole +1 ou +2 : ce nombre s'ajoute à tous les multiplicateurs déjà découverts ;
- le symbole du nuage : il ajoute 1 à tous les multiplicateurs de la grille à tous les tours suivants, jusqu'à ce que le jeu Extra se termine.

Le jeu Extra « flip » se poursuit automatiquement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de cases à retourner. La somme des multiplicateurs découverts est ensuite appliquée à la mise choisie par le joueur en début de jeu et le produit est attribué.

Il est possible que le jeu principal et/ou un jeu Extra attribuent plusieurs montants de lots, auquel cas ces montants de lots sont cumulés.

Un billet virtuel gagnant ne donne droit qu'à un seul lot tel que prévu au plan des lots.

Si aucune « paire gagnante » n'a été découverte dans le jeu principal, que, dans le jeu Extra « roue », la « zone gagnante » n'indique aucun multiplicateur et que, dans le jeu Extra « flip », aucun multiplicateur n'a été découvert, le billet virtuel est toujours perdant.

**Tous les gains communiqués dans le jeu ne sont que des indications et sont communiqués sous réserve de confirmation dans l'historique de jeu du compte joueur.**

#### **Prise de connaissance des règles du jeu**

Avant de pouvoir participer, le joueur doit lire les règles du jeu et y adhérer/avoir adhéré. Il est demandé au joueur d'accepter les règles du jeu :

- s'il s'agit de sa première participation à ce jeu ;
- si les règles de ce jeu ont été modifiées après que le joueur y a participé.